

Mise en sûreté des habitants et des biens menacés par le risque d'effondrement des falaises

LES GRANDS PROJETS

Démarrage des travaux de mise en sécurité des personnes et des biens menacés par le risque d'effondrement de la falaise littorale à Bovis et Bel-Air

À compter du lundi 21 août 2023, une première vague de déconstruction de bâtis sera lancée par l'Agence des 50 Pas Géométriques. Une trentaine de constructions est concernée.

Face à l'érosion du littoral et au recul du trait de côte, la Ville de Petit-Bourg, l'État et l'Agence des 50 Pas Géométriques – Guadeloupe mènent conjointement depuis plusieurs années, une grande opération de mise en sécurité des personnes et des biens menacés par le risque d'effondrement de la falaise littorale sur les secteurs de Bovis et de Bel Air.

Afin de garantir la sécurité de tous, les zones littorales de Bovis et de Bel Air seront délimitées par des clôtures de chantier autour des bâtis qui seront démolis. Le Maire invite tout un chacun à respecter les mesures de sécurité qui seront prises. L'accès aux zones concernées sera interdit et des aménagements seront réalisés afin de faciliter la circulation.

Conscients de la gêne occasionnée, les services de la Ville et

le cabinet du Maire et l'Agence des 50 Pas Géométriques restent mobilisés pour répondre à toutes les éventuelles interrogations.